



Amiens, le 30 mai 2017

Communiqué de presse

Plan Préfectures Nouvelle Génération Modernisation du processus de délivrance des titres dans la Somme



Désormais vous pouvez effectuer directement en ligne vos demandes de carte d'identité, de passeport ou de permis de conduire.

Le souci de la simplification administrative est au cœur des préoccupations de l'État. Rendre les démarches des usagers plus faciles et rapides en réduisant les déplacements nécessaires au sein des services publics et en économisant ainsi des délais d'attente, tel est l'objet de cette modernisation.

Au titre de cette simplification administrative, les usagers peuvent dorénavant effectuer certaines opérations en ligne.

Pour ce qui concerne **la carte d'identité ou le passeport**, les usagers ont la possibilité depuis le 14 mars 2017, d'effectuer une pré-demande directement sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (<https://ants.gouv.fr>). La demande est ensuite finalisée dans une des 16 mairies du département équipées d'un dispositif de recueil (*liste en annexe*). L'usager peut s'adresser à la commune de son choix (proche de son lieu de travail par exemple) et non uniquement à celle qui est la plus proche de son domicile. Le maillage retenu permet à un usager de bénéficier de ce service à moins de 25 minutes de son domicile.

Une fois déposée la demande est immédiatement télé-transmise par une application sécurisée à la plateforme dédiée d'Arras (le centre d'expertise et de ressources titres, installée au sein de la préfecture d'Arras). Traitée en moins d'une semaine, la CNI sera ensuite à retirer auprès de la mairie qui aura enregistré le dossier.

Les démarches relatives au **permis de conduire** peuvent pour certaines d'entre elles, être également réalisées en ligne comme notamment l'inscription à l'examen (primo-accédant ou extension de catégorie), la demande de permis de conduire ou encore la demande de duplicata pour vol, perte ou détérioration.

À partir du 1^{er} novembre 2017, la grande majorité des démarches liées aux cartes grises sera également réalisable en ligne permettant ainsi aux usagers de se connecter à domicile.

Par ailleurs de nouveaux professionnels de l'automobile ont été habilités dans la Somme afin de permettre aux usagers d'effectuer directement auprès d'eux leurs demandes d'immatriculation ou même un changement d'adresse... Début 2018, le nombre de démarches possibles auprès de ces professionnels sera augmenté.

Mais dès aujourd'hui, vous pouvez déjà faire ces démarches en vous connectant au site de la préfecture de la Somme, rubrique « mes démarches en 1 clic » : <http://somme.gouv.fr/Demarches-administratives/Mes-demarches-en-1-clic>

Annexe

La préfecture et sous-préfecture adaptent leurs modalités d'accueil des usagers

Afin de mettre en place cette réforme, la préfecture et les sous-préfectures adaptent leur modalités d'accueil des usagers :

- un point d'accueil numérique, encadré par un volontaire du service civique, est opérationnel depuis le 1^{er} mars en préfecture et dans chaque sous-préfecture. Il permet aux usagers qui n'ont pas d'accès à Internet depuis chez eux d'effectuer leurs démarches en ligne avec l'appui d'un personnel formé (*retrouvez les horaires d'accueil de votre point numérique sur le site de la préfecture de la Somme www.somme.gouv.fr*). D'autres points numériques seront progressivement déployés à partir du mois de juin dans les maisons de service public hébergées par La Poste (Molliens-Dreuil, Conty, Oisemont, Ault, Roisel, Bray-sur-Somme, Bernaville, Nouvion, Hallencourt).

- les horaires d'ouverture des guichets « permis de conduire » et « carte grise » sont progressivement réduits. Les usagers sont désormais invités à privilégier les télé-procédures pour effectuer leurs démarches liées aux titres. (*Retrouver les horaires d'accueil de la préfecture et des sous-préfectures sur le site www.somme.gouv.fr et toutes les démarches en ligne dans la rubrique « mes démarches en 1 clic <http://somme.gouv.fr/Demarches-administratives/Mes-demarches-en-1-clic>*).

La liste des 16 mairies

Les communes du département de la Somme, équipées, sont : Amiens, Abbeville, Ailly-sur-Noye, Albert, Corbie, Doullens, Flixecourt, Friville-Escarbotin, Gamaches, Ham, Montdidier, Péronne, Poix-de-Picardie, Roye, Rue et Saint-Valéry-sur-Somme.